



Souffrance cachée
Vers une approche globale de l'abus sexuel dans l'Eglise
Les Evêques et les Supérieurs majeurs de Belgique – janvier 2012

Résumé succinct à l'usage des victimes ou des témoins

- 1.** Toute victime ou témoin d'un abus sexuel au sein de l'Eglise peut tout d'abord **porter plainte** auprès de la magistrate fédérale Lieve Pellens, Rue aux Laines 66 bte 1, 1000 Bruxelles, Tél. : 02 557 77 31, E-mail : lieve.pellens@just.fgov.be.
Si les faits ne sont pas prescrits, la Justice initiera une procédure concernant cet abus.
- 2. Points de contact ecclésiaux (pour la liste voir P. 2)**
Ils sont accessibles à tous - même si les faits sont prescrits – pour une reconnaissance, une réparation, une écoute ou un entretien personnel. Ceci peut également se faire par téléphone ou par e-mail. Les points de contact travaillent en confidentialité et informeront clairement la personne de la suite donnée à son information. Un point de contact peut également renvoyer à un médecin, un psychologue, un juriste ou un travailleur social. Il est également possible de demander un simple avis au point de contact. Pour une compensation financière, les points de contact peuvent éventuellement renvoyer à la médiation réparatrice ou à l'arbitrage sauf si la victime attend cette intervention du point de contact.
- 3. Médiation réparatrice**
Agréées et financées par le Service Public Fédéral de la Justice, les asbl Médiante (plaintes francophones) et Suggnomè (plaintes néerlandophones) existent en dehors des structures de l'Eglise. Ces asbl offrent l'assistance d'un tiers neutre dans la communication entre victime et auteur. Il faut bien sûr que l'auteur des faits reconnaisse sa responsabilité. Il est également possible d'entreprendre une médiation réparatrice entre la victime et l'autorité ecclésiale (cette dernière se fera représenter par la Fondation pour la compensation aux victimes d'abus sexuel). Cette médiation peut se réaliser soit de manière directe, soit indirecte (le médiateur fonctionne comme intermédiaire entre les deux parties sans les réunir physiquement). La médiation peut prendre en compte tant les conséquences matérielles que les suites morales du délit.

Médiante asbl

Service de médiation entre auteurs et victimes d'infraction

Boulevard Emile Devreux 30 - 6000 CHARLEROI

www.mediante.be

Tél : +32 81 22 66 60 | Fax : + 32 81 22 77 60 | info@mediante.be

Suggnomè vzw

Forum voor herstelrecht en bemiddeling

Maria Theresiastraat 114 - 3000 LEUVEN

www.suggnome.be

Tel.: +32 16 22 63 88 | Fax: +32 16 22 74 82 | info@suggnome.be

4. Arbitrage

L'arbitrage est une procédure spéciale de compensation financière volontaire de l'Eglise, uniquement destinée aux victimes de faits prescrits. Elle a été mise sur pied à la demande de la Commission parlementaire avec la collaboration des évêques et des Supérieurs majeurs. Les demandes doivent être introduites pour le 31 octobre 2012 au plus tard. (Le formulaire de demande est repris sur le site web ci-dessous)

Centre pour l'Arbitrage dans les cas d'abus sexuel

Siège : Fondation Roi Baudouin Rue Brederode 21 - 1000 Bruxelles

Web: www.abusdansleglise.be

Point d'information central

Francophone E-mail : info.abus@catho.be; 02 509 97 44

Néerlandophone E-mail: info.misbruik@kerknet.be; 02 509 97 43

Points de contact abus sexuel dans une relation pastorale

Archevêché de Malines-Bruxelles : Monsieur Koen Jacobs

E-mail : pointdecontactabus.malines-bruxelles@catho.be; 015 29 26 36

Diocèse de Liège : Monsieur Jean-Claude Devoghel

Email : pointdecontactabus.liege@catho.be (francophone) ; 0496 845 182

kontaktmissbrauch.luettich@catho.be (deutsch) ; 0496 845 787

Diocèse de Namur : Madame Nathalie Didion

E-mail : pointdecontactabus.namur@catho.be; 081 25 10 87

Diocèse de Tournai: Monsieur Pierre Bernard

E-mail : pointdecontactabus.tournai@catho.be; 065 33 49 62

Aartsbisdom Mechelen-Brussel : De heer Koen Jacobs

E-mail: opvangpuntmisbruik.mechelen-brussel@kerknet.be; 015 29 26 36

Bisdom Antwerpen: Mevrouw Christine Dekkers

E-mail: opvangpuntmisbruik.antwerpen@kerknet.be; 0491 52 78 26

Bisdom Brugge: Mevrouw Tine Van Belle

E-mail: opvangpuntmisbruik.brugge@kerknet.be; 0496 80 45 92

Bisdom Gent: Mevrouw Mieke Delanghe

E-mail: opvangpuntmisbruik.gent@kerknet.be; 0491 71 00 33

Bisdom Hasselt: De heer Rik Bloemen

E-mail: opvangpuntmisbruik.hasselt@kerknet.be; 0475 38 45 88

Conférence des religieuses/religieux en Belgique (COREB): Madame Nicole Denié

E-mail : pointdecontactabus.coreb@catho.be; 02 274 14 53

Unie Religieuzen van Vlaanderen (URV): Luc Vanderheyden

E-mail: opvangpuntmisbruik.urv@kerknet.be; 0470 20 36 41